



RESTAURATION SCOLAIRE / DEMI-PENSION INFORMATION IMPORTANTE A CONSERVER

Le lycée propose un système de **demi-pension au ticket avec réservation obligatoire du repas. La réservation est possible jusqu'à 10h00 du jour même.**

- **Création d'un compte sur TurboSelf**

Pour créer votre compte, rendez-vous sur l'espace numérique TurboSelf (notre logiciel de gestion de la demi-pension) pour demander la création du compte :

<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=3106&etabid=1>

Sur Espace Numérique TurboSelf, choisir : Demande création d'un compte (le numéro de carte n'est pas obligatoire pour l'inscription)

Après validation de votre inscription par le secrétariat, les identifiants personnels du compte créé vous parviendront à l'adresse électronique que vous aurez indiquée.

Cet espace numérique TurboSelf vous permet :

- ✓ de **recharger votre compte**. Si le compte personnel de l'élève n'est pas suffisamment crédité, il sera impossible de réserver et donc de déjeuner.
- ✓ de visualiser l'historique des repas pris
- ✓ et de **réserver** les prochains repas. L'annulation de la réservation du repas est possible **jusqu'à 10 heures du jour même**.

Attention : Un repas réservé mais non consommé sera quand même débité.

- **Tarification sociale de la Région**

La Région Ile de France propose des tarifs en fonction des ressources des familles.

Pour bénéficier de cette tarification vous devez transmettre au secrétariat d'intendance **une attestation justifiant votre quotient familial**. Pour obtenir cette attestation connectez-vous à la calculatrice de quotient familial de la Région Ile de France disponible en ligne sur <https://calculatrice-qf.iledefrance.fr/demarrage>. Si vous êtes allocataire CAF, vous pouvez aussi obtenir une telle attestation auprès de votre caisse d'allocation familiale (de moins de 3 mois).

Pour plus d'information sur la tarification sociale de la Région Ile de France nous vous invitons à consulter : www.iledefrance.fr/equitables

Nous vous rappelons que la réservation est obligatoire dès la rentrée. A titre exceptionnel, une tolérance **peut** être accordée **la semaine de la rentrée**, aux élèves qui n'ont pas encore reçu leur carte ou qui ont été dans l'impossibilité d'activer leur compte sur TurboSelf. Ils **pourront être autorisés** à déjeuner à la cantine **sous engagement de régulariser leur compte dans la semaine. Tout repas consommé est à payer.**

Nous recommandons le paiement en ligne. Néanmoins, en cas d'impossibilité vous pouvez payer, directement auprès du Chef Cuisinier, par chèque (à l'ordre d'ELRES avec au dos les nom et prénom de l'élève) ou en espèce.



RESTAURATION SCOLAIRE / DEMI-PENSION INFORMATION IMPORTANTE A CONSERVER

Le lycée propose un système de **demi-pension au ticket avec réservation obligatoire du repas. La réservation est possible jusqu'à 10h00 du jour même.**

- **Création d'un compte sur TurboSelf**

Pour créer votre compte, rendez-vous sur l'espace numérique TurboSelf (notre logiciel de gestion de la demi-pension) pour demander la création du compte :

<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=3106&etabid=1>

Sur Espace Numérique TurboSelf, choisir : Demande création d'un compte (le numéro de carte n'est pas obligatoire pour l'inscription)

Après validation de votre inscription par le secrétariat, les identifiants personnels du compte créé vous parviendront à l'adresse électronique que vous aurez indiquée.

Cet espace numérique TurboSelf vous permet :

- ✓ de **recharger votre compte**. Si le compte personnel de l'élève n'est pas suffisamment crédité, il sera impossible de réserver et donc de déjeuner.
- ✓ de visualiser l'historique des repas pris
- ✓ et de **réserver** les prochains repas. L'annulation de la réservation du repas est possible **jusqu'à 10 heures du jour même**.

Attention : Un repas réservé mais non consommé sera quand même débité.

- **Tarification sociale de la Région**

La Région Ile de France propose des tarifs en fonction des ressources des familles.

Pour bénéficier de cette tarification vous devez transmettre au secrétariat d'intendance **une attestation justifiant votre quotient familial**. Pour obtenir cette attestation connectez-vous à la calculatrice de quotient familial de la Région Ile de France disponible en ligne sur <https://calculatrice-qf.iledefrance.fr/demarrage>. Si vous êtes allocataire CAF, vous pouvez aussi obtenir une telle attestation auprès de votre caisse d'allocation familiale (de moins de 3 mois).

Pour plus d'information sur la tarification sociale de la Région Ile de France nous vous invitons à consulter : www.iledefrance.fr/equitables

Nous vous rappelons que la réservation est obligatoire dès la rentrée. A titre exceptionnel, une tolérance **peut** être accordée **la semaine de la rentrée**, aux élèves qui n'ont pas encore reçu leur carte ou qui ont été dans l'impossibilité d'activer leur compte sur TurboSelf. Ils **pourront être autorisés** à déjeuner à la cantine **sous engagement de régulariser leur compte dans la semaine. Tout repas consommé est à payer.**

Nous recommandons le paiement en ligne. Néanmoins, en cas d'impossibilité vous pouvez payer, directement auprès du Chef Cuisinier, par chèque (à l'ordre d'ELRES avec au dos les nom et prénom de l'élève) ou en espèce.